

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 11 AVR. 2025*
- *publication le : 11 AVR. 2025*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h00
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19/03/2025
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	19/03/2025
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER, procurations de Céline KERN-BORNI et Franck FAVRE Éric STRAUMANN, procuration de Odile UHLRICH-MALLET Gérard HUG, procuration de Christelle LEHRY Jean-Laurent KISTLER, procuration de Yann QUIQUANDON Hervé KRIEGER, procuration de Marie-Astrid VÉRON
Absents non représentés	2	Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLOON

## BUDGET PRIMITIF 2025 – DECISION MODIFICATIVE

À la suite de l'approbation du compte administratif 2024, il est nécessaire de passer par une décision modificative pour affecter les résultats 2024 et procéder au réajustement du budget primitif 2025.

Le déficit de fonctionnement (-356 641,90 €) et le déficit d'investissement (-353 805,88 €) seront couverts par des recettes d'intéressement et des revenus de locations immobilières. Deux titres ont déjà été émis début 2025 pour un total de 310 K€ (180 K€ pour les recettes d'intéressement et 130 K€ pour de la location de terrain). La recette de fonctionnement totale inscrite en décision modificative s'élève à 809 524 € (679 524 € pour les recettes d'intéressement dues au titre des années 2021-2022-2023 et 130 K€ au titre d'un bail emphytéotique de location de terrain).

Une synthèse des évolutions de crédits proposées en décision modificative est annexée à la présente délibération.

*Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,*

- **APPROUVE** la décision modificative proposée ;
- **VOTE** les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

